

Quant aux autres nouvelles figures, je m'en voudrais de ne pas laisser à ceux qui ont eu, mieux que moi, l'avantage de les connaître, le soin et surtout la joie de les féliciter. Les félicitations qui leur échoient seront mieux senties par ceux qui partagent leurs opinions. Je ne doute pas, cependant, qu'ils aient, comme nous tous, l'ambition de travailler à la grandeur de notre pays et au bien-être de tous les Canadiens.

Permettez-moi, monsieur le président, d'offrir au nouveau ministre des Postes (M. Lapointe) mes plus sincères félicitations pour cette nouvelle marque indiscutable de confiance qu'il vient de recevoir. Travailleur infatigable, personnifiant la dignité et le dévouement, l'honorable député de Lotbinière fait grand honneur à son comté, aux concitoyens de sa province et à son pays.

Ma présence ici vous rappelle bien celui qui avant moi, depuis 1940, représentait mon comté, Son Excellence l'ambassadeur du Canada en Argentine, M. Philippe Picard. Il est au service de son pays depuis près de trente ans déjà, et le nouveau poste auquel il a été appelé témoigne de ses hautes qualités, de sa grande expérience dans les affaires internationales et de son dévouement au service des siens.

Permettez-moi, en votre nom à tous, de rendre hommage à un disparu, à quelqu'un qui jouissait de l'amitié et du respect de la Chambre et de tous, feu l'honorable Alcide Côté. Jouissant d'une belle popularité dans son comté, estimé de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître, très vite il était monté dans la vie politique. Son souvenir demeurera longtemps très vivant dans nos esprits. J'offre à ses proches et à ses nombreux amis nos plus vives condoléances.

Monsieur le président, vous me permettez sans doute de penser en ce moment à mon comté et de satisfaire un peu le désir que j'ai de vous en dire quelques mots.

Bellechasse, mon comté, situé sur la rive sud du Saint-Laurent, entre Lévis et Montmagny, et s'étendant vers le sud jusqu'à la frontière américaine, est un des plus anciens comtés de la province de Québec. Défriché en grande partie au 18<sup>e</sup> siècle, il est toujours demeuré un comté essentiellement agricole, comprenant aujourd'hui 21 paroisses un peu plus peuplées les unes que les autres. Il y règne, depuis toujours, une vie paroissiale intense qui témoigne indubitablement de l'attachement de mes compatriotes à leurs origines, à leur langue et à leur foi.

Pour accroître sa population et conserver ses nombreux fils, il a besoin de l'industrie. A cause de sa situation géographique et de sa proximité de Québec, cependant, ce projet tarde à se réaliser. Il est agréable toutefois

de constater que quelques industries, grâce au courage et à la ténacité de ceux qui les ont mises sur pied, ont pu connaître une expansion remarquable. Qu'il me soit permis de mentionner, entre autres, les Industries provinciales, Limitée, de Saint-Damien, ma paroisse natale, la compagnie A. Garant et Fils, Limitée, de Saint-François, et la Filature Saint-Charles, Limitée, de Saint-Charles. Le "développement" de ces entreprises fait l'honneur de leurs dirigeants, et il convenait que je les signale.

Les nombreux fils de Bellechasse cependant, qui chaque année doivent chercher ailleurs leurs moyens de subsistance, constituent un problème auquel le "développement" de la petite industrie pourrait répondre au moins partiellement. Ces jeunes, en quittant le comté, se dirigent vers les grands centres et très souvent ils comblent, surtout durant l'hiver, le nombre des sans-travail. Je considère que l'assistance à la petite industrie par le gouvernement serait une solution qui aiderait considérablement à résoudre l'épineux problème du chômage et celui de l'habitation.

Il me plaît de souligner qu'en ce domaine le gouvernement actuel, par la Banque d'expansion industrielle, a déjà aidé à l'expansion de la petite industrie en facilitant des prêts.

D'après le rapport annuel pour l'année financière 1955, cette banque, du 1<sup>er</sup> novembre 1944 au 30 septembre 1955, a autorisé 1,468 prêts, pour un montant global de \$123,724,603.

Me serait-il permis de signaler, cependant, qu'une diminution du taux d'intérêt et un adoucissement dans les formalités d'emprunt pourraient encourager un plus grand nombre des nôtres au "développement" de la petite industrie.

J'ai constaté avec plaisir, en écoutant le discours du trône, que le Gouvernement désire élargir le champ d'activité de cet organisme important, ce qui à mon sens va promouvoir davantage l'expansion de la petite industrie.

Le gouvernement actuel, à l'égard du chômage, a déjà adopté des mesures éminemment salutaires. Je suis heureux de souligner que les amendements apportés à la loi sur l'assurance-chômage, l'an dernier, par le gouvernement, ont eu pour objet d'aider davantage à un plus grand nombre de chômeurs à recevoir des prestations plus élevées. Il est agréable de signaler que le nombre de chômeurs a diminué, à travers le pays, d'une façon notable comparativement à la même période des années 1953-1954. D'après le rapport publié par le Bureau fédéral de la statistique au 20 décembre 1955, la comparaison établit, entre l'année 1954 et 1955, à la semaine finissant le